

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Charles BECKER - Marc BENNER - Vincent BOULLAY - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Alphée DELECLUSE - Roger DONGUY - Christian FOURGEOT - Catherine FOURNET - Pierre GARMIER - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Pierre PETITJEAN - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Alexandre VION - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Roland BACHELARD - Pascal BERTOLINI - Sylvie BOUDOT - Nathalie BRUNEL - Patrick BURDY - Jacques CHARVET - Yann CHEVAUCHET - Edouard CHOPLAIN - Bernadette de SAINT JEAN - Pascal DUMONT - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Ginette PATISSIER - Pascale PIERRE - Alain RAQUIN - William ROUSSOT - René TABAKIAN

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1 – <i>Intervention du Président</i>	5 à 6
1.2 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 25 juin 2012</i>	6
1.3 – <i>Point sur la rentrée dans nos établissements de formation</i>	6
1.4 – <i>Présentation du nouveau logo du réseau des CCI</i>	6
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012	7
III – Débat d'Orientation Budgétaire 2013	7
IV – Délibérations	8 à 13
4.1 - <i>SAS PAGNY TERMINAL : préemption des actions EUROPORTS par la CCI</i>	8 à 10
4.2 – <i>ESC Dijon Bourgogne</i> :.....	11 à 12
4.2.1 - <i>Accord cadre « soutien des CCI de Bourgogne à l'ESC » 2013-2016</i>	11 à 12
4.2.2 – <i>Subvention 2012</i>	12
4.3 – <i>Enseignement de la capacité en droit : subvention de la CCI pour l'année Universitaire 2012 – 2013</i>	12 à 13
V – Activités Consulaires.....	13 à 17
5.1 – <i>Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 10 juillet 2012</i>	13 à 14
5.2 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 18 septembre 2012</i>	14 à 16
5.3 – <i>Commission Commerce et Services aux particuliers : signature de la convention Vigilance Commerce</i>	16 à 17
VI – Questions diverses : Informations	17 à 20
6.1 – <i>Information sur la situation des membres élus de la CCI</i>	17 à 18
6.2 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues</i>	18 à 20
6.2.1 : <i>Subventions accordées</i>	18
6.2.2 : <i>Information sur les appels d'offres et marchés publics</i>	18 à 20
6.2.3 : <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, Syndicats et sociétés</i>	20
VII – Conclusion.....	20 à 22
<i>Intervention d'Alain DOULE, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire</i>	20 à 21
<i>Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire</i>	21 à 22

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire
- Alain **DOULE**, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône et Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET** -

MM : Jean-Luc **BARNAUD** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Thierry **BUATOIS** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Patrick **MONARD** - Gérard **MOREL** - Joël **PAUCHARD** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Yves **TOITOT** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Bernadette **de SAINT JEAN** - Ginette **PATISSIER**

MM : Roland **BACHELARD** – Jacques **CHARVET** – Yann **CHEVAUCHET** – Edouard **CHOPLAIN** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Alain **RAQUIN** – William **ROUSSOT** – René **TABAKIAN** -

Conseillers Techniques :

- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France, accompagné de Gilles **BETRIE**, Directeur de la succursale de Chalon-sur-Saône
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Alain **HERR**, représentant Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France

Directeur Général Honoraire :

- Claude **PATARD**

Autres invités :

- Colonel Philippe **WATREMEZ**, Commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire
- Jean-Louis **CHAPUIS**, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la Sécurité Publique

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Patricia **TISSOT**.

Etaients excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Marie-Christine **BARD-BOUILLON** - Christine **BUATOIS** -

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Michel **CHAMBREUIL** - Alphée **DELECLUSE** - Pierre **GARMIER** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Alain **MOREAU** - Guy **CEILLET** - Alain **THOUVENOT**

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** – Nathalie **DURAND** – Evelyne **GROS** – Pascale **PIERRE**

MM : Paul **ALEXANDRE** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Pascal **DUMONT** – Jacques **LACROUTE** -

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Commissaire aux comptes :

Thierry **RIZZA**

Etaients également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône-et-Loire de la Chambre Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Jean-Claude **ROUSSEAU**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE

Ainsi que

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCIR Bourgogne

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Intervention du Président

« **Un nouveau logo** du réseau des CCI vient matérialiser une réforme en profondeur déjà bien engagée. Une stratégie de « **marque partagée** » est mise en œuvre pour construire une image plus séduisante et dynamique de la Saône-et-Loire. Ces besoins de **repères** reflètent à la fois la nécessité d'une organisation plus efficiente de nos actions et d'une mise en valeur plus lisible de nos atouts.

Les actions de notre CCI découlent dorénavant des schémas sectoriels votés par la CCIR dans le cadre de la Loi. Parallèlement la RGPP impose la régionalisation des projets structurants. Dans ce contexte nous aborderons le soutien des CCI de Bourgogne à **l'ESC**. Pour autant et parce que nous avons la responsabilité d'encourager **tous** les jeunes à aller au bout de leur projet de formation, la CCI de Saône-et-Loire reste active dans ce domaine et nous ferons le point sur la rentrée dans **tous nos établissements de formation**.

Au fil de l'ordre du jour vous verrez également que les élus et les permanents restent mobilisés dans tous les secteurs : **volonté affirmée de développement de nos ports, déploiement du réseau tables de pays, opération vigilance commerce ...**

La Saône-et-Loire a de nombreux atouts économiques dans des domaines très variés et si vous n'avez pas tous gagné aux jeux d'été sur l'économie locale proposés par actuéco, le numéro fraîchement sorti ce matin vous propose une séance de rattrapage en dossier central ... Le **décloisonnement** de notre économie et la mobilisation de tous les partenaires sont nécessaires pour créer une dynamique. **Le contexte est exigeant**. Elus ou permanents, chefs d'entreprises ou collaborateurs, nos actions sont **complémentaires et interdépendantes**.

Nous serons tous bientôt fiers de revendiquer l'origine de la structure en lamellé collé du Stade de Nice. Nous assumons tous notre image d'épicuriens en dégustant la gaufrette mâconnaise délicatement conditionnée dans une boîte métallique fabriquée à Massilly ... Qui soupçonne un voyage initiatique au cœur de l'économie départementale lorsqu'à la fraîcheur d'un soir d'été, vêtus d'une veste *aventures des toiles* et confortablement assis sur une *tolix*, nous dégustons un *escarboeuf* abrités des regards indiscrets par une belle haie de *jardinières vert anis*... ? **Oui**, la Saône-et-Loire recèle une multitude de richesses parfois insoupçonnées et nous devons rester curieux car nous sommes tous des ambassadeurs, et nous devons vanter ces richesses pour participer au rayonnement de notre département.

J'ajoute enfin qu'un regard croisé sur nos savoir-faire est toujours fertile en idée ou en innovation et que les UCIA ou les groupements d'entreprises thématiques ou géographiques sont des lieux privilégiés pour affûter ce regard. Les 23 conseillers-entreprise de notre Chambre sont là pour vous y accueillir. N'hésitez pas à les contacter !

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite évoquer le dossier de la RCEA et vous informer que le Ministre délégué aux transports, en réunion à Dijon jeudi 20 septembre dernier, a décidé de stopper les travaux de mise en concession.

Je regrette cette décision, car dans le débat public, la CCI avait porté la voix de l'économie en faveur de la mise en concession. Il est à craindre qu'avec le gel de cette procédure, il existe un risque de perdre beaucoup de temps alors que l'urgence sur le terrain ne fait aucun doute... »

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 25 juin 2012

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 25 juin 2012.

1.3 - Point sur la rentrée dans nos établissements de formation

Françoise MATHIEU-HUMBERT, Directrice de la Formation initiale et de l'Apprentissage, communique les effectifs de la rentrée 2012 (cf. point 5.2 ci-dessous).

CFA Automobile Mâcon :

Tendance légèrement à la baisse avec un effectif de 499 jeunes contre 523 en 2011.

A noter l'ouverture d'une classe DIMA avec 11 jeunes, et l'ouverture d'une formation QCP peintre confirmé en contrat de professionnalisation.

A signaler également la disparition du Bac Pro 2 ans, qui représentait 68 jeunes l'année dernière.

CIFA Jean Lameloise à Mercurey :

Effectif total de 1171 jeunes contre 1209 l'année dernière.

E.G.C.

Remontée des effectifs avec 62 étudiants contre 55 l'an passé :

- 1^{ère} année : 26 étudiants
- 2^{ème} année : 19 étudiants
- 3^{ème} année : 17 étudiants

1.4 - Présentation du nouveau logo du réseau des CCI

Michel CARADOT informe l'Assemblée de la création d'un nouveau logo pour le réseau des CCI. La présentation officielle aux Présidents a eu lieu le 30 août dernier, à l'occasion de l'Université des CCI et répond à la nécessité d'adopter, au niveau national, un visuel commun, plus moderne, plus dynamique, représentant l'imbrication des trois lettres CCI.

Une vidéo présentant ce nouveau logo et ses déclinaisons est projetée.

Dans le respect de la charte édictée par CCI France, nouveau nom de l'ACFCI, notre CCI porte le nom de CCI SAONE-ET-LOIRE.

Ce nouveau logo sera mis en œuvre progressivement dans les différents supports.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2012

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Rapporteur : Pascal LEYES

Pascal LEYES indique que les chiffres du débat d'orientation budgétaire mettent en évidence la nécessité de réaliser des économies. La réforme des CCI modifie en effet l'attribution des ressources fiscales perçues par les Chambres.

Il rappelle que la recette fiscale est désormais perçue par la CCIR, qui la reverse ensuite aux CCI territoriales, après déduction faite des frais de fonctionnement de la CCIR et de la contribution versée à l'ACFCI.

Il rappelle également qu'au 1^{er} janvier 2013, tout le personnel sera transféré à la CCIR, portant le nombre de salariés de 225 à 850.

Le débat d'orientation budgétaire présente trois étapes (cf. annexe) :

1) l'évolution de la masse fiscale de 2009 à 2013 :

L'hypothèse de diminution des ressources fiscales d'environ 9 % en 2013 par rapport à 2010 conduit à une réduction de la TFC (Taxe pour Frais de Chambre) de 5 % par rapport à 2012

2) la répartition des ressources fiscales 2013 :

Evaluation des ressources propres de TFC pour chaque CCIT et schéma de synthèse de la répartition des ressources fiscales 2013 : diminution des ressources propres de TFC des CCIT à hauteur de 5 % entre 2013 et 2012.

3) Construction budgétaire avec la mise en œuvre de la réforme qui impose de nouvelles règles budgétaires, comptables et financières au niveau :

- De la budgétisation de la masse salariale
- Des engagements sociaux au 1^{er} janvier 2013
- Des règles de gestion
- Du paiement des salaires, cotisations sociales et fiscales par la CCIR
- Du remboursement par les CCIT.

IV – DELIBERATIONS

4.1 – SAS PAGNY TERMINAL : Prémption des actions EUROPORTS par la CCI

Rapporteur : Bernard ECHALIER

1/ La cohérence avec les orientations du schéma sectoriel régional « infrastructures et organisation territoriale ».

La S.A.S. PAGNY TERMINAL a été constituée en décembre 2007, à l'initiative des C.C.I. de Beaune, de Dijon, du Jura, de Saône-et-Loire afin de gérer et d'administrer la plateforme multimodale de Pagny et de répondre à l'appel à candidatures lancé pour la Délégation de Service Public (D.S.P.) du port. Cette D.S.P. a d'ailleurs été attribuée en 2008 à la S.A.S. pour 10 ans.

Le capital social initial de la société était de 750.000 € qui a été porté en juin 2008 à 1.200.000 €, afin de favoriser l'entrée dans le capital de la Société belge MANUPOINT Groupe NV et de MANUPOINT SERVICES qui font partie du groupe Euroports Belgium.

Un pacte d'actionnaires prévoyait que les CCI garderaient la majorité du capital pendant les cinq premières années d'exploitation et ensuite 34 %, MANUPOINT pouvant prendre la majorité, jusqu'à 66 %.

En Mars 2012, la CCI de Beaune a cédé 12.000 actions lui appartenant dans le capital de la SAS PAGNY au « Grand Port Maritime de Marseille » (GPMM), fixant ainsi, après la fusion des CCI Dijon et Beaune, la répartition du capital comme suit :

CCI COTE D'OR	54.000 actions	45,00 %
C.C.I. JURA	1.500 actions	1,25 %
C.C.I. SAONE ET LOIRE	11.700 Actions	9,75 %
MANUPOINT GROUP NV	40.799 actions	34,00 %
MANUPOINT SERVICES NV	1 action	0,001 %
G.P.M.M.	12.000 actions	10,00 %
TOTAL	120.000 Actions	

A la fin du premier semestre 2012, le Groupe Euroports Belgium a souhaité se retirer du capital social de la SAS PAGNY et a proposé comme éventuel repreneur de ses actions la Compagnie Française de Transport (CFT) qui est un opérateur fluvial sur le bassin du Rhône.

Or, il est bien vite apparu que les conditions et les modalités de la reprise des actions d'Euroports par CFT mettaient en évidence les réserves suivantes :

- Absence de cohérence de ce projet avec les orientations exprimées par le schéma sectoriel régional « infrastructures et organisation territoriale » voté le 28 juin 2012 par la CCIR Bourgogne,
- Absence de retombées directes et indirectes sur les plateformes portuaires de Mâcon et Chalon-sur-Saône gérées par la CCI de Saône-et-Loire,

- Et enfin, l'existence d'activités concurrentes de CFT avec celles réalisées par Ports Inter.

2/ Les dispositions prévues au pacte d'actionnaires :

L'article 12.2 des Statuts de la SAS PAGNY Terminal prévoit que toutes les cessions d'actions sont soumises à un droit de préemption à exercer dans les six mois de la notification du projet de cession sur la base du prix notifié, et d'agrément à exercer dans les trois mois suivante la demande d'agrément.

Parallèlement, la CCI de Côte d'Or qui détient 45 % du capital social, a exprimé sa volonté de profiter de cette opportunité pour sortir du capital de la SAS, en raison tant des priorités du programme de mandature, que des engagements financiers qu'elle doit supporter avec l'ESC Dijon-Bourgogne et l'aéroport de Dijon.

Suivant l'avis de son Bureau en date du 10 juillet 2012, la C.C.I. de Saône-et-Loire, à partir des réserves exprimées précédemment, a indiqué lors du Conseil de Surveillance de la SAS PAGNY en date du 18 Juillet qu'elle était prête à préempter les actions détenues par le Groupe Euroports Belgium, dans les mêmes conditions financières que celles offertes par la Compagnie Fluviale de Transports (CFT), à savoir 223.900 euros, soit 10,975 € par action, après qu'une réduction de capital de 600.000 euros ait été opérée par annulation d'actions pour le ramener de 1.200.000 euros à 600.000 euros.

Afin d'accroître sa part dans le capital de la SAS, le Bureau de la CCI de Saône-et-Loire a décidé de ne pas bénéficier de cette réduction de capital ; chacun des autres actionnaires verrait la moitié de ses titres annulés, et en contrepartie se verrait rembourser ou affecter en compte courant une somme égale à la moitié de sa participation nominale.

3/ L'accord favorable des autres actionnaires :

Interrogées pour savoir si elles renonçaient, en faveur de la CCI de Saône-et-Loire à leur propre droit de préemption, les CCI de Côte d'Or, du Jura et le GPMM, ont confirmé leur renonciation à ce droit et ont accepté de laisser en compte courant dans les écritures de la société PAGNY TERMINAL la quote-part de la réduction de capital leur revenant.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire après préemption des 20.400 actions d'Euroports (après réduction de capital) détiendrait 32.100 actions (20.400 actions + 11.700 actions), soit 48,74 % du capital.

La majorité simple correspondant à 32.926 actions, il manque 826 actions à la CCI pour détenir cette majorité et les droits de vote, qu'elle pourrait acquérir au même prix provisoire de 10,975 € par action, auprès de la CCI de Côte d'Or.

Au terme de cette opération, la gestion et la direction générale de la SAS PAGNY TERMINAL serait assurée par la CCI de Saône-et-Loire ; les investissements futurs seraient décidés par le Syndicat Mixte conformément aux dispositions de la DSP et dans le cadre d'une réflexion régionale, l'objectif étant de mutualiser les moyens matériels et humains.

A l'issue de cet exposé, Jean-Jacques REMILLY intervient pour demander des informations financières complémentaires, indiquant que les éléments communiqués ci-dessus sont insuffisants pour pouvoir voter de façon éclairée. Il souhaite, notamment, connaître le chiffre d'affaires et le bénéfice réalisés par la SAS.

Le Président précise donc que le chiffre d'affaires est de 300 000 euros avec un résultat de 12 000 euros. La Société dispose d'une trésorerie de 600 000 euros et d'actifs.

De plus, il ajoute que le prix des actions est attractif, car il est déterminé sur la base de la préemption d'une offre existante. La CCI prévoit un retour sur investissement sur deux ans. Ces questions ont été examinées par le Bureau de la CCI en juin, juillet et septembre de cette année.

Toutefois, il ne convient pas d'analyser ce dossier uniquement sur un aspect financier, mais il faut également prendre en compte l'aspect portuaire. Le positionnement de la CCI de Saône-et-Loire sur la plateforme de PAGNY s'inscrit dans une cohérence régionale, permettant la mutualisation des moyens matériels et humains.

Pascal LEYES souligne l'effet de synergie entre les trois plateformes, car le trafic enregistré sur PAGNY, permet de compenser en partie la baisse de l'activité enregistrée à APROPORT.

Il tient par ailleurs à préciser que les discussions avec CFT se sont déroulées de façon très courtoise et que la CCI continue à entretenir d'excellentes relations avec CFT.

En l'absence d'autres questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité des voix et une abstention (Jean-Jacques REMILLY) autorisent la CCI de Saône-et-Loire à :

- **exercer son droit de préemption, et celui des CCI de la Côte d'Or et du Jura ainsi que du Grand Port Maritime de Marseille qui ont renoncé au leur en sa faveur, sur les 20 400 actions de la SAS PAGNY TERMINAL appartenant à la Société EUROPORTS, cette dernière ayant reçu, et accepté, une offre d'achat par la Société CFT pour un prix provisoire de 223 900 €, soit 10,975 € par action, après réduction du capital de la SAS PAGNY TERMINAL par annulation de 54 150 actions sur 120 000 et remboursement au nominal, en s'engageant à acquérir lesdites 20.400 actions dans les conditions ci-dessus ;**
- **voter en faveur de la réduction du capital de la SAS PAGNY TERMINAL par annulation de 54 150 actions et remboursement au nominal des actions annulées au profit de leurs titulaires, la CCI de Saône et Loire conservant la totalité de ses 11 700 actions ;**
- **acquérir, au même prix provisoire que celui convenu avec la Société EUROPORTS, soit 10,975 € par action, les 1.900 actions appartenant à la CCI de Côte d'Or dans la SAS PAGNY TERMINAL, permettant ainsi de détenir la majorité du capital et des droits de vote ;**
- **financer cette opération par autofinancement et de l'inscrire au budget rectificatif 2012**
- **assumer la Direction Générale de la SAS PAGNY TERMINAL et réaliser au profit de cette dernière diverses prestations de services rémunérées ;**
- **négocier les modifications des statuts de la SAS PAGNY TERMINAL et de la Convention d'Actionnaires conclue le 4 mars 2010, rendues nécessaires par les opérations juridiques ci-dessus ;**
- **solliciter de la Tutelle les autorisations nécessaires à cette opération,**
- **donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.**

4.2 – ESC Dijon Bourgogne

4.2.1. Accord cadre « soutien des CCI de Bourgogne à l'ESC » 2013-2016

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Pour mémoire, en 2007, pour la première fois, le réseau consulaire des 5 CCI de Bourgogne (la CCI de Saône-et-Loire, la CCI de la Nièvre; la CCI de l'Yonne, la CCI de Beaune et la CRCI) s'était investi aux côtés de la CCI Dijon pour abonder financièrement au projet de développement du Groupe ESC Dijon Bourgogne, à hauteur de 300 000€.

A l'époque, le soutien en fonds publics du Groupe ESC Dijon Bourgogne était de l'ordre de 30 % de son budget, en associant les CCI et les Collectivités territoriales : le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le Grand Dijon.

Depuis 2010, la réforme générale des politiques publiques impose deux contraintes :

- La diminution des dépenses publiques.
- La régionalisation des projets structurants

Le premier objectif a été atteint par le Groupe ESC qui est passé de 30 % de subventions publiques à 19%, tout en assurant sa croissance par la recherche de nouveaux marchés.

Le deuxième objectif est en cours de réalisation grâce à l'accord cadre des CCI de Bourgogne voté en AG du 28 juin 2012 collectivement, lequel formalise le maintien du soutien financier des CCI de l'Yonne, de la Nièvre de la Saône-et-Loire et de la CCIR à hauteur de 300 000€ sur la période de 4 années.

Ce soutien de 300 000€ se répartit de la façon suivante :

CCI Nièvre	:	50 K€
CCI Yonne	:	50 K€
CCI Saône-et-Loire	:	50 K€
CCIR Bourgogne	:	150 K€

la CCI de Côte d'Or assurant le maintien de sa subvention à hauteur de 700 K€.

Cet engagement s'est fait sous forme d'un accord cadre qui doit, après validation de chacune des Assemblées générales, être signé des Présidents des CCI de la Nièvre, de l'Yonne, de la Saône et Loire, et de la CCI Côte-d'Or.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI le 4 septembre 2012.

Il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée :

CONSIDERANT le soutien des chambres de commerce et d'industrie à la formation en management des entreprises.

CONSIDERANT le plan stratégique du Groupe ESC Dijon Bourgogne 2012 – 2017.

CONSIDERANT le soutien historique de la CCI de Saône-et-Loire au développement du Groupe ESC Dijon.

CONSIDERANT l'évolution positive de l'engagement collectif et pour 4 années des CCI de Bourgogne à travers la signature d'un accord cadre.

CONSIDERANT l'avis du Bureau en date du 4 septembre 2012

D'AUTORISER le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire à signer l'accord cadre « Développement ESC Dijon Bourgogne ».

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'accord cadre « Développement ESC Dijon Bourgogne », conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

4.2.2. Subvention 2012

Rapporteur : Antoine DIAZ

Il a été rappelé que la CCI de Saône-et-Loire participait depuis 2007 au soutien financier de l'E.S.C. Dijon Bourgogne. et qu'en accord avec la CCIR Bourgogne et les CCI de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne, elle s'était engagée à assurer, sur les années 2013, 2014, 2015 et 2016, un apport de 50.000 € annuel tiré des ressources fiscales, soit 200.000 € sur la période, à cette école, facteur important de l'attractivité du territoire bourguignon.

Chaque année à partir de 2013 jusqu'au terme de la convention en 2016, la somme que les CCI de Côte d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne, se sont engagées à verser au groupe ESC, sera prélevée sur la contribution globale pour frais de chambre qui leur est accordée.

En revanche, pour l'année 2012, la participation financière des CCI de la Région Bourgogne n'est pas prélevée à la source et doit être effectué directement par chaque CCI à l'ESC Dijon Bourgogne.

La CCI de Saône-et-Loire doit verser une subvention de 50.000 euros au titre de l'exercice 2012, subvention qu'elle a inscrite dans son budget primitif.

Il est donc aujourd'hui proposé à l'Assemblée :

- **de valider le versement à l'ESC Dijon Bourgogne d'une subvention de 50.000 € au titre de l'année 2012.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, valident le versement de cette subvention, au titre de l'exercice 2012

4.3 – Enseignement de la capacité en droit : subvention de la CCI pour l'année universitaire 2012 - 2013

Rapporteur : Antoine DIAZ

La capacité en Droit est une formation courte (2 ans) préparant les non bacheliers à des professions juridiques et administratives, et permettant, sous certaines conditions, leur accès aux formations longues (Licence et Master) de l'enseignement supérieur.

Cet enseignement, après avoir longtemps été dispensé par l'Association pour l'Enseignement de la Capacité en Droit (AECD) dont faisait partie la CCI, a été transférée au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) depuis 2008.

Depuis cette date, la CCI apporte son soutien à cet enseignement et s'était engagée à verser pour les années universitaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, avec le Grand Chalon, une subvention globale de 27.000 €, soit 13.500 € chacun.

La nouvelle convention signée l'année dernière arrive à échéance au 31 octobre 2012 et il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée :

- **d'approuver le soutien à l'enseignement de la Capacité en Droit à Chalon-sur-Saône pour l'année universitaire en cours,**
- **de reconduire pour une durée d'un an, sous réserve que le Grand Chalon décide de poursuivre sa participation financière, la subvention de l'année universitaire 2012-2013 pour un montant qui ne doit pas excéder celui de l'année dernière, soit 13.500 €.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **approuvent le soutien à l'enseignement de la Capacité en Droit à Chalon-sur-Saône pour l'année universitaire en cours,**
- **décident, selon les conditions ci-dessus énoncées, de reconduire pour une durée d'un an la subvention de l'année universitaire 2012-2013.**

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu d'activité des Commissions

5.1 – Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 10 juillet 2012

Rapporteur : Pascal GIRARDOT

La Commission Hôtellerie, Tourisme et Restauration s'est réunie le 10 juillet dernier à CHAROLLES pour examiner notamment deux dossiers ayant fait l'objet d'une demande de fonds de concours aux actions touristiques innovantes et structurantes.

- **l'association RADTAM (Réseau des Acteurs du Développement Touristique de l'Autunois-Morvan) avec une opération de commercialisation de produits touristiques.**
Budget global : 18.144 € H.T.
Financement de la CCI : 6.000 €
- **Association Balades en Bourgogne du Sud avec la modification de son « chéquier découverte » évoluant vers une carte de fidélité.**
Budget global : 19.109 € H.T.
Financement de la CCI : 6.000 €

La C.C.I. a donné son accord pour soutenir financièrement ces deux projets.

Cette réunion a été suivie par une conférence de presse présentant l'opération « Tables de Pays ». En effet, la Saône-et-Loire se prête idéalement à la pratique du Tourisme culinaire - qu'il faut distinguer du Tourisme gastronomique, où l'excellence et l'exception priment – et qui peut être considéré comme la pratique cherchant à saisir l'esprit des lieux et des hommes qui l'habitent à travers les aliments consommés et les activités qui s'y rapportent.

Aussi, la CCI de Saône-et-Loire a-t-elle souhaité s'investir aux côtés de ceux qui mettent en œuvre des produits souvent d'exception, en concevant une opération de promotion des restaurateurs ruraux de Saône et Loire.

Le label "**Tables de Pays**" a pour objet de qualifier l'offre d'entrée de gamme en matière de restauration. Il est proposé à des petits bistrot de campagne (communes de moins de 3500 hab.) dans lesquels on peut manger simplement pour un prix raisonnable et en s'appuyant sur l'image de bien vivre et bien manger de notre région.

Une charte, reposant sur la mise en valeur des pratiques culinaires et des produits de Saône-et-Loire, permet à ce nouveau réseau de s'adresser collectivement donc plus efficacement au consommateur.

Les adhérents au label se sont engagés autour d'un certain nombre de promesses, objet d'une charte qualité. Le respect des prescriptions de celle-ci est contrôlé par les instances « ad hoc » mises en place dans le cadre de l'opération. A terme, c'est à un cabinet d'audit externe que sera confiée la tâche de contrôle (objectif : certification qualité).

La charte d'engagement porte sur la qualité des exploitants, de l'environnement qu'ils proposent, la bonne tenue des prestations servies et des services à la clientèle.

Parmi ces engagements, on peut noter notamment ceux-ci :

- Les restaurateurs s'engagent à servir pour **moins de 20 €**, selon la formule de leur choix (assiette salée ou sucrée ou menu), un ensemble de mets du terroir, typiquement bourguignons du sud, cuisinés à partir de produits locaux émanant de producteurs identifiés.
- Ils sont encouragés à s'entretenir avec le consommateur :
 - des produits,
 - des techniques de fabrication ou de production
 - de la recette, ou de son histoire.
- Ils sont encouragés à orienter le consommateur vers les producteurs dont ils utilisent les produits ou à exposer ou vendre ces produits.

A ce jour, 44 restaurateurs ont rejoint le réseau des Tables de Pays et d'autres suivront prochainement. Un dossier très complet figure dans les dossiers remis en début de séance.

5.2 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 18 septembre 2012

Rapporteur : Antoine DIAZ

Les travaux de la Commission portaient sur les points suivants :

Activité du semestre : DFCE et DFIA

Au sein de la Direction de la Formation Continue et de l'Emploi, peu d'activité sur juillet et Août. Pour les formations en alternance, malgré une année difficile, les effectifs sont stables. Le taux de réussite aux examens (tous diplômes confondus) est de 84 %. Pour les formations conventionnées, dans le cadre du marché pluriannuel (3 ans), redémarrage des actions en cours. A priori, le Conseil Régional de Bourgogne reconduira, pour un an, les actions de formation en septembre 2013.

Un nouvel appel d'offres devrait avoir lieu pour 2014. Pour le Pôle Compétence Emploi, signature avec 18 entreprises pour le Diag Rh, 4 pour le Label Diversité et mise en place d'actions sur le thème de l'illettrisme.

Pour la Direction de la Formation Initiale et Apprentissage, on note, pour les CFA de Mâcon et Mercurey une légère baisse des effectifs, notamment à cause de la disparition des BEP et du passage du Bac prof en 3 ans. Ces effectifs devraient se stabiliser. Le taux de réussite aux examens (tous diplômes confondus) est 88,09 % pour le CFA Automobile, et de 76 % pour le CIFA Jean Lameloise.

Pour l'EGC (Ecole de Gestion et de Commerce), bon niveau de recrutement en 1^{ère} année, grâce notamment au site d'admission Post Bac. Les étudiants sont majoritairement issus de la Saône-et-Loire, 42 % (dont 23 % Chalon – Grand Chalon).

SPEL (Service Public pour l'Emploi Local) : suite au changement de Gouvernement, nous attendons les nouvelles directives et orientations.

L'Opération « Valorisation des Maîtres d'apprentissage » qui s'est déroulée en avril dernier a permis à une cinquantaine de participants de découvrir les facteurs clés de succès de l'apprentissage, grâce à l'intervention des directeurs de CFA et de participer aux tables rondes qui réunissaient maîtres d'apprentissage et apprentis. Cet événement devrait être repris par les autres CCI Bourgogne.

Dans le cadre du programme « Avenir en confiance » avec la Chambre d'Agriculture, mise en place d'un partenariat pour proposer des formations sur les thèmes du Management, Communication Relationnelle et marketing aux futurs repreneurs et exploitants agricoles. Une réunion avec la Chambre d'Agriculture aura lieu le 25 septembre prochain. A noter la présence des Présidents de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la Foire d'Autun.

La CCI a été sollicitée par la CAMVAL pour la création de la licence professionnelle gestion et création de PME en contrat de professionnalisation. Le programme est présenté dans les grandes lignes aux membres de la Commission, qui s'interrogent sur la pertinence d'une telle formation sur le bassin de la Saône-et-Loire, la CCI 71 proposant déjà des formations sur des thèmes identiques. Les membres souhaitent que la CAMVAL sollicite officiellement la CCI 71, en présentant une analyse du potentiel sur la Saône-et-Loire, un plan de financement et en proposant les champs d'intervention de la CCI 71 sur ce type de formation.

Les schémas sectoriels formation ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale de la CCIR le 28 juin dernier. Concernant la GPEC, elle sera mise en place dans les autres CCI de Bourgogne. La formation des intervenants sera assurée par la CCI 71. Une réunion préparatoire des CCI Bourgogne sur « l'apprentissage » aura lieu le 26 septembre prochain et courant 2013 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat; l'objectif étant d'harmoniser les pratiques de chacun, les financements, les différentes filières et éviter ainsi la fermeture de section. Une cohésion inter-consulaire démontrera que nous avançons sur le thème de l'apprentissage.

Les actions de formations spéciales « commerçants » proposées n'ont pas été ouvertes, faute de participants. Une des raisons possibles : cessation des prises en charge via l'AGEFICE jusqu'en fin d'année.

S'agissant du label Diversité, Mansour ZOBARI rappelle qu'une réunion a été organisée à Chalon, dans les locaux de la CCI le 6 juillet dernier, rassemblant une quarantaine d'entreprises, afin de leur présenter le label et de les inciter à aller plus loin dans leurs démarches.

L'objectif des 5 signatures a pratiquement été atteint puisque 4 entreprises ont signé cet engagement.

La promotion de la diversité passe par la prévention des discriminations (illettrisme, accueil des travailleurs handicapés, des seniors, accueil et intégration au sens large).

5.3 – Commission Commerce et Services aux particuliers : signature de la convention Vigilance Commerce

Le Président Bernard ECHALIER salue l'arrivée du Colonel Philippe WATREMEZ, Commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire et de Jean-Louis CHAPUIS, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la Sécurité Publique.

Puis il cède la parole à Pierre PETITJEAN, pour la présentation du dispositif.

Pierre PETITJEAN rappelle que la sécurité des entreprises est un sujet crucial et encore plus dans un environnement économique tourmenté comme nous le vivons à l'heure actuelle.

Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, en partenariat avec les services de l'Etat, la Gendarmerie nationale et la Police nationale, ont décidé de lancer l'opération « Vigilance Commerce ».

Cette opération apporte une réponse pertinente en termes de prévention. Elle permet en effet de répondre aux préoccupations des commerçants face à la recrudescence des actes de délinquance.

Le principe consiste à alerter un réseau identifié d'entreprises des actes de délinquance commis localement, afin d'accroître la vigilance.

Pour ce faire, la gendarmerie émet un SMS d'alerte à destination du fichier de téléphones portables des adhérents au dispositif.

Les entreprises sont ainsi prévenues des actes de malveillance, risques de vols, escroqueries ... et bénéficient d'un effet dissuasif en affichant leur appartenance à un réseau de commerces surveillés, grâce à une vitrophanie apposée sur la porte ou vitrine du point de vente (vous en trouverez une présentation dans vos dossiers).

Soulignons que les entreprises sont déjà nombreuses à manifester leur intérêt pour l'opération. Les unions commerciales, nos premiers relais sur le terrain, continuent également de relayer l'information auprès de leurs adhérents.

A ce jour, 13 UCIA ont répondu positivement à notre proposition.

La signature de la convention de partenariat va désormais avoir lieu entre la CCI, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, le Colonel WATREMEZ et le Commissaire Divisionnaire CHAPUIS.

La conférence de presse qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée permettra de présenter plus avant cette opération et de répondre aux questions.

Il ajoute qu'il est prévu de mettre en place une formation auprès des commerces et des TPE pour savoir comment réagir face à l'agressivité. Le concours des services de Police et de la Gendarmerie sera sollicité pour cette formation.

Le Président invite alors le Colonel WATREMEZ et le Commissaire Divisionnaire CHAPUIS à rejoindre la tribune pour procéder à la signature de la convention.

Les quatre parties ayant dûment procédé à cette signature, François PHILIZOT, Préfet de Saône-et-Loire, remercie la CCI, en sa qualité de représentante des commerçants de Saône-et-Loire. Ce dispositif, souligne-t-il, vise à faire baisser la délinquance par des réflexes simples. Dans cette logique, ce dispositif est un élément de prévention qui permet de diffuser rapidement l'information, afin d'accroître la vigilance par rapport à un événement potentiel.

C'est un outil supplémentaire qui sert de base à un exercice partagé au service du plus grand nombre. Monsieur le Préfet souligne la bonne coopération entre les forces de sécurité et la CCI 71.

Le Président remercie Monsieur le Préfet, le Colonel WATREMEZ et Monsieur le Commissaire divisionnaire CHAPUIS et indique que ce dispositif a déjà été mis en œuvre dans d'autres départements, avec des résultats satisfaisants. Il espère qu'il en sera de même pour la Saône-et-Loire.

Il salue maintenant la présence à la tribune de Christian DECERLE, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Le Président ECHALIER rappelle que l'Assemblée est régulièrement informée des travaux menés conjointement avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'opération « l'Avenir en Confiance » et il a souhaité la présence du Président DECERLE aux travaux de la CCI, afin de marquer le rapprochement des deux Chambres consulaires, la mutualisation de leurs ressources et savoir-faire.

Christian DECERLE remercie le Président ECHALIER pour son invitation et indique qu'il a eu l'occasion de le rencontrer pour la première fois à l'inauguration de la foire économique d'AUTUN.

Ils participent également tous deux aux travaux de la commission de suivi de l'économie départementale. C'est au cours de ces réunions qu'il a découvert l'environnement économique du département et le partenariat avec les organisations socio-professionnelles. Il a constaté que nos organismes sont livrés à la même loi de l'économie. Il y a un réel intérêt à travailler ensemble souligne-t-il, et à développer les partenariats, notamment par le biais d'offres de formations communes.

Il souhaite plein succès à nos engagements respectifs et souhaite que la collaboration s'amplifie.

Le Président remercie Christian DECERLE pour son intervention.

VI – QUESTIONS DIVERSES : Informations

6.1 – Information sur la situation des membres élus de la CCI

Rapporteur : Pascal LEYES

La CCI a reçu en juillet dernier, de la Préfecture de Région, les arrêtés préfectoraux déclarant la démission d'office de Messieurs Dominique BOURGOIS et David GREGOIRE de leur fonction de Membre Titulaire de la CCI de Saône-et-Loire, ces derniers ne remplissant plus les conditions d'éligibilité au titre desquelles ils avaient été élus.

Pour les mêmes raisons, Joël PAUCHARD et Alexandre VION ont également adressé récemment leur démission à Monsieur le Préfet de Région et nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral, officialisant ces démissions. Toutefois, le Bureau réuni le 4 septembre dernier, propose, eu égard à leur compétence et leur implication dans leur mandat de représentation de notre institution consulaire, qu'ils soient nommés membres associés de la CCI 71.

Aussi, conformément aux souhaits du Bureau, ces désignations seront proposées lors de la prochaine Assemblée Générale de la CCI.

6.2 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

6.2.1 – Subventions accordées

Conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI, Pascal LEYES communique à l'Assemblée, la liste des subventions accordées depuis la dernière assemblée générale :

Subventions	Président	Bureau	Montant
	<i>Date</i>	<i>Date</i>	
Rendez-vous de l'Emploi – Ville de MACON		17.04.2012	3000
EVENECO AUTUN		17.04.2012	5000
La Saône en Folies		10.07.2012	300
Comité des Foires Chalon		10.07.2012	5000
Bourgogne ANGELS	31.07.2012		250
TOTAL			13 550

6.2.2 – Information sur les appels d'offres et marchés publics

Conformément à l'article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Pascal LEYES

I – COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES DU 26 JUILLET 2012

L'ordre du jour de la commission portait sur l'examen des marchés suivants :

- Gardiennage et surveillance de nuit du CFA automobile de MACON
- Construction d'un bâtiment à usage de maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône

1°) Gardiennage – Surveillance des locaux du CFA auto à Mâcon : 3 offres reçues

- Attributaire : Société BYBLOS à LISSIEU, pour un montant de 27 348 € H.T/an.

2°) Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône : 13 lots

Lot 2 : Gros œuvre, Lot 9 : faux plafonds, Lot 10 : plomberie sanitaire et Lot 11 : chauffage climatisation, devront faire l'objet d'une nouvelle consultation.

- Attributaires pour les autres lots :
 - Lot 1 : Terrassement – Voiries et réseaux divers : 2 offres reçues
Attributaire :
EUROVIA BOURGOGNE à Chalon, pour un montant de 55 755,16 € H.T.
 - Lot 3 : Charpente Métallique : 3 offres reçues
Attributaire :
Entreprise GRILLOT de Dracy le Fort, pour un montant de 152 180 € H.T.
 - Lot 4 : Menuiserie Bois : 1 seule offre reçue
Attributaire :
Menuiserie du Chalonnais à Crissey, pour un montant de 3 047 € H.T.
 - Lot 5 : Menuiserie Aluminium : 3 offres reçues
Attributaire :
Métallerie GRILLOT à Dracy le Fort, pour un montant de 10 064 € H.T.
 - Lot 6 : Serrurerie – Portes sectionales : 4 offres reçues
Attributaire :
Entreprise FV Industries à Saint Sauveur, pour un montant de 8 340 € H.T.
 - Lot 7 : Cloisons – Doublages : 2 offres reçues
Attributaire :
Entreprise VAGINET à Fontaines, pour un montant de 4 465 € H.T.
 - Lot 8 : Plâtrerie peinture : 2 offres reçues
Attributaire :
Entreprise VAGINET à Fontaines, pour un montant de 4 395 € H.T.
 - Lot 12 : Courants forts : 3 offres reçues
Attributaire :
Entreprise CEGELEC à Chalon, pour un montant de 49 463,33 € H.T.
 - Lot 13 : Courants faibles : 3 offres reçues
Attributaire :
Entreprise CEGELEC à Chalon, pour un montant de 2 526 € H.T.

II – AUTRES MARCHES PASSES, PREVUS OU EN COURS

1°) Marchés passés :

- Création d'un site web annuaire des commerçants de Saône-et-Loire (consultation des membres de la commission par mail début juillet)
 - **Attributaire : Société TELMEDIA à Templemars (59) pour un montant de 13 900 euros H.T.**
- Achat outil de manutention des caisses mobiles pour le Port de Mâcon pour un montant de 133 920 € H.T. Situation d'urgence suite à une détérioration de l'outil existant par un client :

commande sans mise en concurrence et sans publicité en application de l'article 35 II 1° du Code des Marchés Publics

2°) Marchés prévus (non publiés)

- Travaux de réfection des sanitaires, place Genevès à Mâcon
- Gestion externalisée des abonnements papier et internet de la CCI71
- Infogérance parc informatique - Matériel informatique
- Fourniture de Bureau, papier et consommables informatiques
- Entretien des Voies Ferrées
- Formation Cariste pontier élingue pour le personnel portuaire
- Pneus spécifiques ports

6.2.3 – Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Pascal LEYES

Des désignations doivent être faites au sein des organismes et/ou commissions suivantes :

- **Département de Saône et Loire : Commission consultative en charge de l'élaboration et du suivi du plan départemental de gestion des déchets du BTP**

Dans le cadre de l'actualisation de ce plan, le Département de Saône et Loire sollicite la CCI pour qu'elle désigne un représentant, appelé à siéger au sein de cette instance de concertation.

➤ *Proposition : Roland BACHELARD*

- **Préfecture de Saône-et-Loire : désignation d'un représentant au comité local des usagers**

Dans le souci de l'amélioration continue du service rendu au public, la Préfecture s'est inscrite dans une démarche visant une labellisation qualité « Qualipref ». Elle sollicite la CCI pour la désignation d'un représentant au sein de ce CLU, dont les travaux doivent alimenter cette démarche.

➤ *Proposition : Pierre PETITJEAN*

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations.

VII – CONCLUSION

Monsieur le Président cède la parole à Alain **DOULE**, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône et Loire.

Alain DOULE se réjouit de sa première participation à nos travaux, riches en actions. Il note une importante mobilisation à tous les niveaux, pour le maintien de l'activité en Saône-et-Loire et souligne qu'il faut savoir réagir face à la situation de crise que nous connaissons.

Il site ensuite quelques actions en partenariat avec la CCI telles que :

- L'implantation d'AMAZON
- La SEM Patrimoniale Sud bourgogne
- Les circuits courts
- Le développement du tourisme
- Les actions Open Data
- La lutte contre l'illettrisme
- Des actions importantes au niveau de la formation...

Il note avec intérêt le développement de l'activité logistique avec les trois plateformes portuaires et insiste sur la collaboration nécessaire de tous les acteurs pour la réussite des opérations engagées.

Le Président remercie Alain DOULE et propose à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire de conclure les travaux.

Monsieur le Préfet remercie la CCI d'avoir désigné un représentant au sein du Comité des Usagers de la Préfecture. Ce comité des usagers s'inscrit dans un processus de labellisation « QUALIPREF ».

A ce titre, il informe l'Assemblée que la Préfecture a réalisé pour la première fois une enquête de satisfaction dont les résultats sont globalement très encourageants.

Par ailleurs, il indique que les perspectives budgétaires de la CCI sont comparables à celles de la Préfecture, conséquence des effets d'une conjoncture économique difficile.

Avec des différences d'un secteur à l'autre, la conjoncture reste morose, avec un ralentissement général, qui a des conséquences sur l'emploi, même si le chômage évolue moins vite en Saône-et-Loire que dans les autres départements bourguignons.

Il reste encore de nombreux efforts à faire, nécessitant l'engagement de tous, pour arriver à une adéquation entre offres d'emplois de longue durée et personnes disponibles sur le marché du travail.

Les grands axes de travail sont les suivants :

1) Capacité à passer à la GPEC :

La mise en œuvre dans les entreprises est difficile en raison du manque de visibilité. Les Services de l'Etat, avec la CCI, prévoient de conduire une gestion territoriale sur le tournugeois, car il est intéressant de décliner ce dossier en direction des PME. Cela passe par une connaissance de la réalité des entreprises, nécessitant un travail d'enquête.

Monsieur le Préfet se félicite du travail en commun des différents acteurs sur ce dossier.

2) Mise en place de nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi,

Cette action passe notamment par un travail de la CCI auprès des entreprises pour la mise en place du dispositif de GPEC.

3) Fonctionnement du service public de l'emploi local (SPEL).

Il convient de travailler branche par branche au niveau du territoire : exemple de la plasturgie, en Bresse, qui représente un potentiel d'entreprises avec des perspectives d'emploi.

Un travail très concret d'identification est à faire pour trouver de futurs salariés répondant aux besoins des entreprises.

S'agissant des infrastructures, et pour reprendre les propos du Président ECHALIER concernant la RCEA, il précise que l'expertise réalisée par le Conseil général durera 5 mois et les travaux prévus pour la mise en concession sont donc suspendus durant cette période.

L'autre débat concerne les ports et la gestion par la CCI des trois grands ports qui travaillaient ensemble à travers Ports Inter.

Il est essentiel, souligne Monsieur le Préfet, d'avoir une vision cohérente de l'activité sur ces 3 ports. Outre l'aspect financier, il convient de raisonner en termes de valorisation des infrastructures, de réfléchir aux aménagements et projets visant à consolider les atouts des ports.

Enfin, il tient à féliciter les démarches interconsulaires qui visent à renforcer le tissu économique et qui bénéficieront et continueront à bénéficier de l'appui des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'E' with a horizontal line crossing through them.